



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer**

SPRISR/UPRNT
Affaire suivie par : Grégory Gonzalez
04 68 10 31 85
gregory.gonzalez@aude.gouv.fr
Ref. : 22951

Carcassonne, le **14 DEC. 2022**

Monsieur le Maire,

L'étude hydraulique menée dans le cadre de la révision du plan de prévention du risque inondation (PPRi) sur la commune de Villegailhenc vous a été présenté le 14 novembre 2022.

Aujourd'hui nous disposons d'une cartographie de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau mise à jour et sur le phénomène de ruissellement.

Cette étude d'aléa inondation a pris en compte le nouveau pont de la RD118 et l'effacement des maisons détruites ou en cours d'expropriation. Les études d'aménagement hydraulique et de restauration physique du Trapel, initiées par le Syndicat Mixte Aude Centre, n'ont pu être intégrées, au regard de leur état d'avancement et du fait que ce projet n'est pas encore autorisé au niveau administratif.

Conformément à l'article L.132-2 du Code de l'urbanisme, par le présent courrier, je porte à votre connaissance cette cartographie à laquelle sont jointes les prescriptions relatives au niveau d'aléa considéré.

En attendant l'approbation de la révision des PPRi qui sera engagée selon une procédure anticipée, je vous demande de prendre en compte cette évolution de la connaissance du risque inondation lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet

Thierry BONNIER

Monsieur Michel Proust
Maire de Villegailhenc
1 rue des Effaches
11 600 Villegailhenc